

Conseils et bonnes pratiques pour une manifestation responsable en Savoie



Pour concilier l'organisation d'une manifestation et le respect du développement durable



www.savoie.fr



LE DÉPARTEMENT



Démarche

A l'aide de ce livret, l'organisateur peut adopter une démarche progressive et adaptée, en cohérence avec ses valeurs, son image et les attentes de ses partenaires.

L'intégration du développement durable dans une manifestation doit être anticipée. En effet, pour commencer, un état des lieux peut être réalisé afin d'identifier les actions réalisables sur la manifestation. L'organisateur peut s'appuyer sur les partenaires locaux, les bénévoles et les participants.

A la fin de la manifestation, l'organisateur peut effectuer un bilan global pour évaluer son impact, qui pourra également lui permettre d'améliorer certains points lors d'une prochaine édition. Communiquer sur les résultats de cette analyse pourrait encourager d'autres organisateurs d'événements à mener des actions en faveur du développement durable.

Plus d'infos sur internet

Au niveau national, un logiciel baptisé ADERE (AutoDiagnostic Environnemental pour les Responsables d'Événements) a été conçu pour réaliser des autodiagnosics sur l'impact environnemental des manifestations :

www.evenementresponsable.org

Quelles actions ?



Ce livret s'articule autour de 10 thématiques :

La localisation : choisir le site	4
Les transports : favoriser les modes doux	5
La solidarité : améliorer l'accessibilité sociale	6
Les déchets : réduire et trier	7
L'énergie : limiter les consommations	9
La restauration : acheter local et prévoir en quantités adaptées	10
L'eau : éviter le gaspillage	11
La communication et la sensibilisation : être exemplaire	12
Le bruit : atténuer les nuisances	14
Le milieu naturel : protéger l'environnement	15

L'ordre des thématiques n'a pas d'importance puisqu'elles sont toutes essentielles et souvent transversales.

Pour chacune d'entre elles, ce livret présente des actions à mettre en œuvre pour mener une manifestation responsable.



La localisation : choisir le site



Action n°1 : choisir un lieu accessible

- Choisir un secteur qui correspond à l'ampleur de l'événement : places nécessaires, parkings, parc à vélo...
- Favoriser un site desservi par les transports en commun.



Action n°2 : choisir un site déjà équipé pour recevoir une manifestation

pour limiter les aménagements supplémentaires à réaliser (tentes ou chapiteaux, scènes, équipements audiovisuels...).

Action n°3 : choisir un bâtiment respectueux de l'environnement

pour limiter les consommations d'énergie et d'eau, faciliter le tri...

Action n°4 : appréhender le milieu naturel

- Ne pas modifier l'état initial du site.
- Optimiser l'éclairage naturel, pour limiter les consommations d'énergie.



Les transports : favoriser les modes doux



+ d'infos sur internet

Centrale de mobilité de la Savoie :

www.mobisavoie.fr

Site covoiturage en Savoie :

<http://covoiturage.mobisavoie.fr>

Promotion des alternatives à l'usage individuel de la voiture en Savoie :

www.agence-ecomobilite.fr

Réservation de billets de train :

www.voyages-sncf.com

Conseil en mobilité durable :

www.mobiped.com

Action n°1 : favoriser l'accès aux transports alternatifs

- Mettre en place un parking relais, avec des navettes gratuites ou à prix attractif, pour des manifestations suffisamment importantes et/ou situées en centre-ville.
- Informer sur les horaires, les tarifs et les temps de trajet en trains, et/ou en bus, et/ou en vélo, mais également sur la possibilité de covoiturer sur le site internet de la manifestation, les tracts, les affiches et les invitations.
- Encourager les participants à utiliser des transports en commun ou le covoiturage par le biais d'avantages (réduction sur le titre de transport ou parking gratuit pour véhicule 100 % rempli).
- Etudier les partenariats possibles pour des bus ou navettes avec les collectivités locales compétentes en matière de transport collectif (Commune, Intercommunalité, Département).

Action n°2 : organiser les transports « internes » à la manifestation

- Informer les bénévoles, le staff d'organisation et les intervenants sur les différents moyens alternatifs pour se rendre sur le lieu de l'événement. Si cela est envisageable, proposer des vélos ou tout autre mode de transports alternatifs à la voiture pour les déplacements des intervenants.
- Optimiser les transports nécessaires à l'organisation de la manifestation (transports de matériels, trajets des bénévoles).

La solidarité : améliorer l'accessibilité sociale



Action n°1 : faciliter l'accès à tous les publics

- Créer des aménagements et une communication qui permettent l'accès et l'information aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite (personnes âgées ou accompagnées de poussettes...).
- Mettre en place une politique tarifaire permettant de rendre l'événement accessible financièrement à un large public.
- Recueillir en amont les attentes des associations locales : associations de quartiers, de personnes âgées, maisons des jeunes et de la culture... Briser les appréhensions qui existent entre ces acteurs en multipliant les rencontres avant la manifestation.
- Favoriser la mixité sociale en incitant toutes personnes à venir s'ouvrir à la culture, au sport...

+ d'infos sur internet

Association des paralysés de France :

www.apf.asso.fr

Comité Départemental Handisport Savoie :

www.handisport-savoie.org

Réglementation sur l'accessibilité :

www.accessibilite-batiment.fr

Action n°2 : valoriser l'engagement des bénévoles

- Remercier l'engagement des bénévoles à travers l'organisation d'un repas, la remise d'un cadeau durable et utile.

Les déchets : réduire et trier



Action n°1 : identifier et quantifier les déchets produits par la manifestation

- Effectuer un inventaire des déchets : déchets produits par la manifestation elle-même (stands, nourritures...) et déchets apportés par les visiteurs (pique-niques...).

Action n°2 : réduire la production des déchets

- Limiter les déchets liés à la restauration :
 - utiliser de la vaisselle lavable (gobelets avec consigne par exemple),
 - limiter les produits sur-emballés et préférer les achats en vrac,
 - acheter en proportion adaptée.
- Sensibiliser au gaspillage alimentaire.
- Distribuer des cendriers de "poche".
- Mutualiser les investissements et louer le matériel.



Action n°3 : organiser le tri

- Prendre contact avec la collectivité en charge des déchets sur le territoire qui apportera des conseils et pourra éventuellement prêter des poubelles de tri et des outils de communication (panneaux, accompagnement avec la tenue d'un stand...).
- Mettre à disposition des "points tri" en quantité suffisante, avec une signalétique explicite. Garder à l'esprit que + le tri est simple et + il est efficace.
- Prévoir des bénévoles responsables du tri et de la collecte.





+ d'infos sur internet

Actions de prévention
ADEME :
www.reduisonsnosdechets.fr

Contact Emmaüs Chambéry :
www.emmaus73.fr

Réseau des ressourceries :
www.ressourcerie.fr

Portail de l'environnement en Savoie, rubrique Déchets :
www.environnement-savoie.fr/4685-dechets.htm

Observatoire Savoyard de l'Environnement, thématique déchets :
www.ose73.fr

Action n°4 : trier les déchets fermentescibles

Seulement si un exutoire est possible (unité de méthanisation ou plate-forme de compostage) : ce type de projet est à étudier avec la collectivité gestionnaire de déchets.

Action n°5 : après la manifestation, prévoir un nettoyage.

- Prévoir le nettoyage du site, après l'événement. Privilégier les produits éco-labellisés (NF Environnement ou l'écolabel européen par exemple).
- Réaliser un bilan sur la quantité de déchets produits (avec l'aide si possible de la collectivité).



L'énergie : limiter les consommations



Toute manifestation est consommatrice d'énergie. Si l'évènement se déroule en soirée ou de nuit, la consommation énergétique est d'autant plus importante.

Action n°1 : mesurer ses consommations

Mesurer les consommations énergétiques de l'évènement. Ce diagnostic est nécessaire pour fixer des objectifs de réduction et mettre en place des solutions techniques adaptées.



Action n°2 : favoriser les économies d'énergie

- Veiller à gérer le chauffage ou la climatisation de façon rationnelle.
- Penser à mettre les appareils en veille (mettre en veille automatique quand cela est possible) et éviter de laisser en fonctionnement des appareils inutilisés. Favoriser les multiprises avec interrupteur.
- Privilégier les ampoules basses consommations et LED.
- Opter pour des appareils électriques basse consommation, en se référant à l'étiquette Energie.

+ d'infos sur internet

Association Savoyarde pour le
Développement des Energies
Renouvelables

www.asder.asso.fr

Action n°3 : sensibiliser et communiquer

- Informer les bénévoles sur les éventuelles économies d'énergie à effectuer tout au long de l'évènement.
- Sensibiliser les participants, via un stand ou une exposition, sur les pertes énergétiques qui peuvent être évitées au quotidien.

La restauration : acheter local et prévoir en quantités adaptées



Action n°1 : assurer une restauration responsable

- Privilégier les produits de saison.
- Privilégier les circuits de proximité (hors marché public).
- Favoriser l'achat de produits issus de l'agriculture biologique.
- Favoriser l'achat de produits équitables.

Action n°2 : limiter le gaspillage alimentaire

- Estimer rigoureusement les quantités de repas à préparer pour ajuster les commandes.
- Négocier avec le fournisseur la reprise des produits non consommés (exemple : boissons).
- Créer un partenariat avec une association locale ou une banque alimentaire pour faire don de la nourriture restante et encore consommable.

+ d'infos sur internet

Où trouver des producteurs
et des lieux de vente directe
de produits savoyards

www.producteursdesavoie.com

Réseau régional des AMAP
(Association pour le Maintien
d'une Agriculture Paysanne)

[www.alliancepec-
rhonealpes.org](http://www.alliancepec-rhonealpes.org)

Produit de saisons, gaspillage
alimentaire

www.alimentation.gouv.fr



L'eau : éviter le gaspillage



Action n°1 : limiter la consommation et le gaspillage de la ressource en eaux.

- Sensibiliser le personnel afin de lutter contre le gaspillage.
- Se renseigner pour savoir s'il est possible de se brancher sur le réseau d'eau potable.
- Si l'organisateur est propriétaire du site : installer des dispositifs d'économie d'eau dans les toilettes et les cuisines.

+ d'infos sur internet

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

www.eaurmc.fr

Pour les communes proches du lac du Bourget : le CISALB

www.cisalb.com

Pour les communes proches de l'Arly

www.contrat-riviere-arly.com

Pour les communes proches du Guiers :

www.guiers-siaga.fr

Pour les communes proches du Chéran :

www.si-cheran.com

Action n°2 : installer des toilettes sèches

- Mettre en place une communication adaptée pour expliquer au public le fonctionnement et les intérêts de cette installation.

Si l'installation de toilettes sèches n'est pas possible (configuration du site, coût,...), des citernes de récupération d'eau de pluie pour alimenter les toilettes peuvent être installées. Celles-ci permettront de limiter la consommation d'eau potable.

La communication et la sensibilisation : être exemplaire



Action n°1 : oeuvrer pour une sensibilisation de tous les acteurs de la manifestation

- Transmettre un message explicite sur la démarche développement durable de la manifestation auprès de tous les acteurs (participants, public, et partenaires).
- En amont, sensibiliser les bénévoles pour qu'ils relaient le message durant la manifestation.
- Pendant la manifestation, proposer des stands de sensibilisation sur l'environnement (avec l'aide des structures locales, cf. annuaire).
- En amont et à l'issue de la manifestation, communiquer auprès de la presse et des partenaires pour valoriser les actions éco-responsables mises en œuvre.

Action n°2 : communiquer de manière respectueuse pour l'environnement

- Limiter la diffusion des supports papiers :
 - ✓ en amont de la manifestation, préférer les courriels pour l'envoi d'informations plutôt que les envois postaux,
 - ✓ évaluer les besoins d'impression au plus juste,
 - ✓ dématérialiser un maximum (site internet, radio, réseaux sociaux...),
 - ✓ préférer un format standard qui évite les chutes de façonnage,
 - ✓ imprimer en recto-verso et utiliser du papier recyclé.





- Eco-concevoir les supports papiers :
 - ✓ limiter autant que possible les aplats de couleur : par exemple, écrire **MANIFESTATION** au lieu de **MANIFESTATION**
 - ✓ éviter les papiers spéciaux (métallisés notamment) et les pelliculages (produits chimiques).
- Limiter la nocivité des impressions :
 - ✓ favoriser l'utilisation de papier éco-labellisé (écolabel européen, allemand, nordique ou équivalent),
 - ✓ favoriser l'utilisation de papier issu de forêts gérées durablement (FSC, PEFC ou équivalent) et/ou recyclé,
 - ✓ imprimer avec des encres végétales.

Action n°3 : privilégier des objets promotionnels durables

- Acheter des produits éco-conçus, comme des tee-shirts en coton biologique pour l'équipe organisatrice.
- Distribuer des produits/objets aux participants de la manifestation qui ont une réelle utilité et de bonne qualité.
- Privilégier des produits locaux.

+ d'infos sur internet

Association œuvrant pour le respect de l'environnement en montagne :

www.mountain-riders.org

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de Savoie :

www.savoievivante-cpie.org

Le bruit : atténuer les nuisances



Action n°1 : atténuer le bruit

Réduire les nuisances sonores afin de préserver l'audition des spectateurs et la tranquillité des riverains. Il est recommandé de suivre les prescriptions du Ministère de la santé (respect du niveau moyen de 105 db en lieux clos). Les nuisances musicales doivent être contrôlées dans le cadre des dispositions des articles R. 571-25 à R. 571-30 du code de l'environnement.

Action n°2 : Protéger le public

- Sensibiliser le public à la protection auditive, face à l'impact sonore que peut représenter certaines manifestations.
Une communication spécifique peut être apportée.
- Mettre à disposition du public, gratuitement si possible et en nombre suffisant, des protections auditives (bouchons d'oreilles) pour les événements musicaux.

+ d'infos sur internet

Association dont le but est de contribuer à la réflexion et à la mise en œuvre de moyens de prévention, de formation et d'éducation en matière de gestion sonore :

www.agi-son.org

Le milieu naturel : protéger l'environnement



Action n°1 : protéger et préserver le milieu naturel

- S'informer sur les enjeux et la réglementation des espaces naturels traversés par l'évènement auprès des gestionnaires d'espaces naturels (Office National des Forêts, Parc Naturel Régional, Direction Départementale des Territoires...) pour faire un diagnostic et repérer les zones sensibles.
- Adapter les tracés des parcours en fonction des enjeux naturalistes des sites (si besoin, mettre en place des mesures particulières en fonction du classement de la zone concernée) et privilégier les sentiers existants.
- Optimiser au maximum l'utilisation du balisage et privilégier les matériaux réutilisables et/ou écologiques.
- Réaliser les aménagements du site en dehors des espaces naturels sensibles (départ, arrivée, stand, parking,...).
- Organiser le nettoyage du site dès la fin de l'épreuve : ramassage des déchets, rubanises, affichages.



+ d'infos sur internet

Où trouver les informations sur les espaces naturels protégés :

www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/Atlas/n2000.php

Informations sur l'environnement en Savoie
www.environnement-savoie.fr

Parc Naturel Régional du Massif des Bauges
www.parcdesbauges.com

Parc Naturel Régional de Chartreuse
www.parc-chartreuse.net

Parc National de la Vanoise
www.parcnational-vanoise.fr

Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
www.frapna-savoie.org

Site de la Direction Départementale des Territoires de la Savoie
www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr

Ligue pour la Protection des Oiseaux en Savoie
<http://savoie.lpo.fr>

Action n°2 : sensibiliser tous les publics

- Informer les bénévoles, les partenaires, les participants et les spectateurs sur les enjeux environnementaux du site et les consignes visant à protéger les lieux.
- Mobiliser les associations environnementales pendant la manifestation afin de sensibiliser tous les publics à la protection des sites naturels et plus globalement valoriser le patrimoine naturel local.

Action n°3 : respecter les propriétaires et les autres usagers

- Vérifier les droits de passage sur les terrains empruntés lors de la manifestation.
- Respecter les autres pratiques et usagers sur le site et vérifier l'éventuelle cohabitation.





Pour les manifestations sportives, afin d'avoir plus d'informations sur le label 73 « Manifestations sportives Développement Durable », vous pouvez contacter :

→ La DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population)



→ Le CDOSS (Comité Départemental Olympique Sportif de Savoie) :



Contact :

Le Département de la Savoie

www.savoie.fr

Direction de l'Environnement et du Paysage

Tél : 04 79 96 75 00 – Mail : dep@savoie.fr

Nous remercions la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population de la Savoie et le Comité Départemental Olympique et Sportif de Savoie, pour leur appui technique à la rédaction de ce livret.

Cet outil a été rédigé dans le cadre du **Plan Climat Energie Territorial du Département de la Savoie** (actions 1-2-2, 4-3)

